

GRILLE DE RESTITUTION

TITRE DE L'ATELIER : « L'exemplarité » dans nos structures

Nom de l'animateur : Benoît Théau

Nom des rapporteurs : François Sarano

Nom de la personne ressource / intervenant : Anne Gaël Charlet

Nom des témoins et de leur organisation :

Nom du relecteur :

Nombre de participants à l'atelier :

Langues de travail : Français et Anglais

Nota : faire remplir la feuille d'émargement

Objectifs visés par la démarche « d'exemplarité » :

Mettre en œuvre à l'intérieur du réseau les principes du développement durable.

Accorder notre façon de fonctionner avec ce que nous proposons et demandons au public.

Impulser une dynamique interne, afin que chacun se sente concerné et qu'ainsi l'ensemble de la structure puisse être exemplaire.

Comment peut-on convaincre un public sans être soi-même exemplaire ?

Présentation des éléments-clés d'un projet interne de développement durable en cours :

Cette mise en conformité de nos comportements et de nos structures avec les idées du développement durable auxquelles nous souhaitons que notre public adhère touche tous les domaines

- la gestion des déchets et des eaux usées
- les économies des énergies, l'efficacité énergétique
- la consommation durable et équitable

Il est rapidement apparu que les démarches n'étaient pas les mêmes lorsque l'on parlait :

- structures en projet, ou récentes qui intégraient déjà le principe d'une conception durable
- structures existantes anciennes qui ont été élaborées sans une philosophie de durabilité.

Des outils d'évaluation et les indicateurs de « développement durable » existent déjà. (déjà été élaborés par des associations, des organismes gouvernementaux). Ces outils sont disponibles et il serait préférable de les utiliser plutôt que de mener une nouvelle réflexion sans que nous ayons véritablement les compétences.

Joséphine Langley de Blue Ventures Conservation mettra ces outils le plus vite possible à notre disposition sur le réseau.

Ce projet interne nécessite plusieurs étapes :

- **une évaluation au sein de la structure**
- **un choix d'actions pas trop ambitieuses pour qu'elles puissent aboutir (step by step)**
- **une communication interne pour avoir l'adhésion et l'implication de tous au sein de la structure**
- **une communication vers le public pour mettre en avant ces comportements exemplaires, pour renforcer la crédibilité de l'organisme.**

On a souligné que, face à l'ampleur des problèmes, cette mise en conformité de nos structures avec un développement durable ne suffisait pas, mais s'il ne suffisait pas d'être exemplaire, il était absolument nécessaire de l'être.

Recommandations à faire :

Domaines concernés par la démarche « d'exemplarité » :

Certaines recommandations ont émergé avant même une évaluation et semble pouvoir d'ores et déjà être mis en œuvre tout de suite :

Economiser l'énergie :

- Utiliser des ampoules basse consommation.
- Installer des panneaux et capteurs solaires pour un complément d'énergie.
- Si agrandissement ou rénovation, penser l'ensemble du bâtiment en fonction des économies d'énergie et éviter toutes déperditions calorifiques.

Déchets :

- Installer un tri sélectif des déchets (et faire pression sur les autorités locales pour qu'elles prennent le relais).
- Eviter la distribution d'emballage plastique jetable et de vaisselle plastique jetable, en contradiction avec le message annoncé sur le phare.

Consommation équitable : utiliser des matériaux provenant de commerce équitable ou bois certifiés, éviter l'utilisation de bois précieux non certifié.

Il est apparu que **Pour faire du développement durable** il fallait d'abord que **les populations locales doivent vivre dignement.**
Une action ressort :

- Indiquer au public l'origine des poissons et autres animaux qui vivent dans l'aquarium.
- Etablir un parrainage de développement avec une communauté de personnes vivant dans l'une des régions d'origine des poissons afin de les aider à vivre en préservant l'écosystème (aide financière, scientifique...)
- Faire connaître au public l'existence de ce parrainage et solliciter son soutien financier.
- Faire comprendre que les poissons présentés dans l'aquarium font eux aussi partie d'un écosystème très complexe qu'il est absolument nécessaire de préserver.

Ce parrainage de développement et de protection de l'écosystème ferait l'objet d'un film « positif » à destination des autres membres du réseau et du grand public.

Etapas de mise en œuvre de l'exemplarité :

Joséphine Langley communique au réseau les outils d'évaluations de conformité avec un développement durable.

Chaque structure fait une évaluation

Elle prend la décision d'agir et d'améliorer tel ou tel point.

Elle le fait connaître au réseau.

Elle communique vers le public sur les améliorations apportées en matière de développement durable.

Ces améliorations deviennent un atout de communication vers le public.

Champs de coopération entre les structures du ROM concernées :

Modalités d'association du personnel à la démarche :

A titre indicatif : structures intéressées par la démarche d'exemplarité proposée :

Travail en sous-groupe

Suggestions de nouvelles actions pour le Réseau :

- Un pool de traducteurs (Collaboration avec des écoles et des universités)
- Plateforme d'échanges entre les membres du réseau
- Impression de messages sur des cahiers scolaires
- Concours de « messages sur l'Océan », en milieu scolaire

